

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## MAM Human Values

Code ISIN : FR0013057965 part F

FCP géré par Meeschaert Asset Management

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le fonds est classifié "Actions des pays de l'Union Européenne"

MAM Human Values a pour objectif de gestion d'offrir une croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille d'actions d'entreprises des pays de l'Union Européenne sélectionnées selon des critères éthiques et de développement durable et en mettant en œuvre une stratégie ISR. A titre purement indicatif, l'indice MSCI EMU Net Total Return pourra être utilisé comme indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

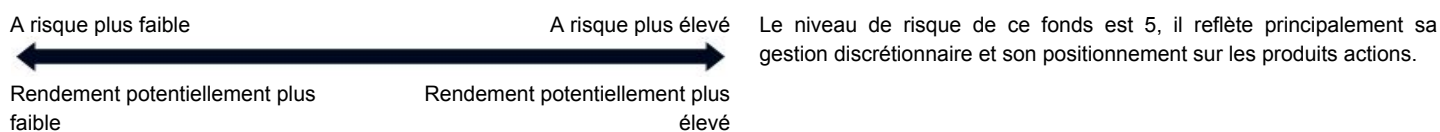
Le MSCI EMU Net Total Return est un indice d'actions représentatif des marchés des moyennes à grandes capitalisations des 10 pays développés de l'union économique et monétaire européenne. Il est calculé dividendes réinvestis. Cet indice est administré par MSCI Limited et disponible sur le site [www.msci.com](http://www.msci.com).

La stratégie d'investissement du portefeuille repose en amont de l'analyse financière sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class », et s'effectue à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés. Meeschaert Asset management utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de Vigeo Eiris, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest, et ECGS. Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessous). L'analyse extra-financière s'effectue sur la base de critères environnementaux (exemple : gestion des émissions de gaz à effet de serre, classements de la performance environnementale des pays ...), sociaux (exemple : formation et gestion des compétences, écart des rémunérations hommes / femmes ...) et de gouvernance (exemple : indépendance du conseil d'administration, classements des niveaux de corruption des différents pays ...). Le Fonds sélectionnera des entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable. Une attention particulière sera accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (exemple : lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (exemple : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...). Seules les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base de ces critères selon l'analyse de la société de gestion sont incluses dans l'univers d'investissement. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités. L'équipe ISR complète son analyse par la veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place.

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net : Les fonds sélectionnés ne sont pas forcément des fonds ISR. Leur processus de sélection repose sur des critères qui ne sont pas des critères ESG. Ces critères sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. La gestion ISR portera à minima sur 90% de l'actif net (hors liquidités et OPC de classification « Monétaire court terme » et/ou « Monétaire »). Le portefeuille est en permanence investi à hauteur de 75% au moins de son actif net en actions et autres titres éligibles au PEA des marchés d'actions des pays de l'Union Européenne. La gestion peut à hauteur maximum de 10% de l'actif net, être élargie aux actions des pays hors Union Européenne (dont les pays émergents). A titre accessoire, le Fonds peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés. La gestion est une gestion active de convictions basée sur une analyse interne réalisée par les équipes de gestion du fonds : avec notamment l'étude des flux sur les marchés obligataires d'émetteurs privés, les bilans, rapports annuels et les équipes de managements des sociétés, l'environnement concurrentiel et les perspectives du secteur d'activité. Elle ne résulte pas uniquement des critères des agences de notation. La détention totale de parts ou d'actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, ne dépassera pas 10% de l'actif net. Dans les limites de 100% de l'actif net et pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre les risques actions et de change, et/ou de reconstituer une exposition synthétique. Il ne sera pas recherché de surexposition.

**Durée de placement recommandée** : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (Part C, D, E, F, H, R ou I). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (part C, E, F, H, R ou I), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (part D). Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez BNP Paribas Securities Services avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps.
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

**FRAIS**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais uniques à la souscription et au rachat	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	1,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés en cours d'exercice	
Frais courants	2,76% *TTC de l'actif net l'an
Frais prélevés sous conditions spécifiques	
Commission de performance	15% TTC maximum de la surperformance du FCP au-delà de l'indice de référence

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre distributeur ou de votre conseiller sur le montant effectif de ces frais.

\* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Il peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com).

**PERFORMANCES PASSES**

Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

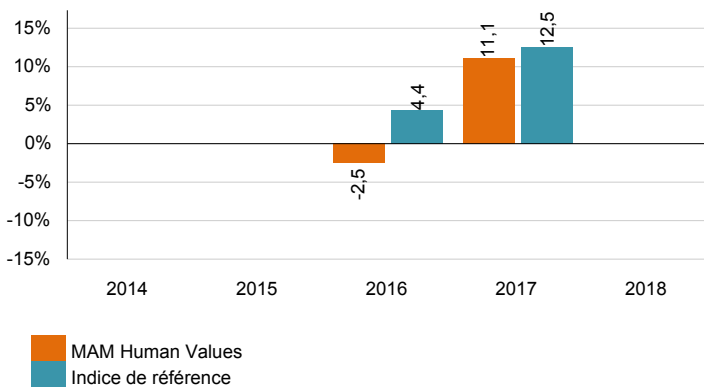
La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

Ticker Bloomberg indice de référence : MSDEEMUN.

Date de création du fonds : 12/06/1998

Date de création de la part : 26/11/2015

Devise de référence : EUR



**INFORMATIONS PRATIQUES**

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus. Le prospectus dans sa version la plus récente ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques sont disponibles gratuitement en français auprès de Meeschaert Asset Management, par écrit au 12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris, et sur le site internet [www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com). La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux États-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933- définition disponible sur le site internet [www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com)). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-États-Unis du 14 novembre 2013. Part (F) : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la fondation « Fondation pour la petite Enfance » 35% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion auquel s'ajoutera 1/3 de la commission de surperformance que pourrait percevoir la société de gestion pour l'exercice. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don ou d'un parrainage. Dans le cas d'un don le mécanisme ouvrira droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur de part. Dans le cas d'un parrainage, Le mécanisme n'ouvrira pas droit à des avantages fiscaux, ni pour les porteurs de parts, ni pour la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site de Meeschaert Asset Management à l'adresse [www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com). Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de Meeschaert Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société de gestion Meeschaert Asset Management est agréée en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02/01/2019.